



CONSEIL
DE QUARTIER

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Procès-verbal de la première assemblée du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire tenue le 17 janvier 2012, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase situé au 3, ruelle des Ursulines, à 19 h

PRÉSENCES :

MM.	Denis L'Anglais	Président
	Benoît Bossé	Vice-président
M ^{mes}	Françoise Sorieul	Trésorière
	Émilie-Jennifer Desbiens	Secrétaire
	Margo Ménard	Administratrice
M.	Louis-Jean Rousseau	Administrateur
M ^{me}	Anne Guérette	Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCES :

M ^{me}	Michelle Doré	Administratrice
M.	Gilles Dufour	Administrateur

Un poste est vacant.

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES :

MM.	Sergio Avellan	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
M ^{me}	Mireille Charland	Secrétaire de rédaction

Outre les noms énumérés ci-dessus, trois (3) personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

12-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
12-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
12-01-03	Consultation publique Restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort, abris permanents sur le café-terrasse	19 h 05
	<ul style="list-style-type: none">• Présentation• Questions et commentaires du public• Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier	
12-01-04	Procès-verbal du conseil d'administration du 6 décembre 2011	20 h
	<ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant du procès-verbal	
12-01-05	Période d'information réservée à la conseillère municipale	20 h 15
	<ul style="list-style-type: none">• PTI 2012-2013-2014	
12-01-06	Période de questions et de commentaires du public	20 h 25
12-01-07	Rapport des délégations	20 h 35
	<ul style="list-style-type: none">• Comité de suivi du projet d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu• Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou<ul style="list-style-type: none">○ Prochaine rencontre○ Participation des conseils de quartier au Forum de la langue française du 2 au 6 juillet 2012• Table des présidents des conseils de quartier du littoral• Comité vélo boulevard	
12-01-08	Suivi des dossiers	20 h 45
	<ul style="list-style-type: none">• Comité circulation et transport• Orientations et plan d'action 2011-2012• Résidence de tourisme• Registre des suivis des résolutions• Comité des grands événements• Rencontre des travaux publics, déneigement et autres sujets• Page Facebook et compte Twitter• OBNL pour protéger l'arrondissement historique du Vieux-Québec• Nouvelles règles de fonctionnement des conseils de quartier : état de situation	
12-01-09	Période de questions et de commentaires du public	21 h 05
12-01-010	Trésorerie	21 h 10
	<ul style="list-style-type: none">• Adoption d'une résolution réservant la somme de 300 \$ pour 2012 pour le Fonds d'initiative commune des conseils de quartiers de l'arrondissement.• Paiement de la secrétaire de rédaction• Frais de représentation• État des revenus et des dépenses	
12-01-011	Correspondance	
	<ul style="list-style-type: none">• <i>Lettres transmises</i><ul style="list-style-type: none">○ Résolution sur l'aménagement du littoral, 19 décembre 2011○ Résolution sur le lieu de la tenue du Noël allemand, 19 décembre 2011	

○ Étude de caractérisation du chemin Saint-Louis CQ Pointe-Sainte-Foy, courriel 12 décembre 2011

• **Communications écrites reçues**

- Carte de souhaits du temps des Fêtes de votre conseillère municipale
- Accusé de réception, résolution sur l'aménagement du littoral dans le secteur du Cap-Blanc, 20 décembre 2011
- Accusé de réception, résolution sur le lieu de la tenue du Noël allemand, 20 décembre 2011
- Accusé de réception, demande de révision du règlement VQA-6 sur les amuseurs publics
- Courriel Guy Boivin, vitraux de l'Église Saint-Cœur-de-Marie, 11 janvier 2012

12-01-012 Divers

- Dérogation mineure concernant le 265, rue Saint-Paul
- Rapport annuel et états financiers
- Revue urbanité, hiver 2012
- Animation urbaine, date pour la présentation d'une demande de financement et pour la réalisation de projets dans le quartier
- Rapport annuel 2010 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

12-01-013 Levée de l'assemblée

21 h 30

12-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Denis L'Anglais, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

12-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **Adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

12-01-03 CONSULTATION PUBLIQUE

Restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort, abris permanents sur le café-terrasse

M. Denis L'Anglais déclare son intérêt, se retire de la table du conseil et ne participe pas à la discussion et au vote sur le projet de modification à la réglementation de zonage. M. André Martel agit comme président d'assemblée.

- **Présentation**

M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente de l'information sur l'origine de cette consultation publique. Il rappelle le cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Il précise que le conseil d'arrondissement a adopté une résolution par laquelle il demande l'opinion du conseil de quartier sur le projet de modification et lui donne le mandat de tenir la consultation publique dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La consultation porte sur les projets de modification aux règlements R.C.A.1V.Q. 98 et 99. Le projet de modification R.C.A.1V.Q. 99 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il donne de l'information sur la convocation de la présente consultation publique. Le sommaire décisionnel, la fiche urbanistique, un extrait des deux projets de règlements, les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum et la carte de la zone concernée et des zones contigües ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier. Des copies complètes des deux projets de modification aux règlements étaient également disponibles à l'assemblée.

M. Sergio Avellan, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente les projets de modifications au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 98 et 99.

- **Questions et commentaires du public**
- **Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier**

Pour les questions, les commentaires du public et du conseil de quartier, voir en annexe le rapport de consultation intitulé « Projets modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme concernant les critères et les plans de construction relativement au lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, terrasse du restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort) R.C.A.1V.Q. 98 et 99 »

Résolution CA-12-01

Concernant les critères et les plans de construction relativement au lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, terrasse du restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort) R.C.A.1V.Q. 98 et 99

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire recommande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 98 sur les critères que doivent respecter les plans de construction et le projet de modification R.C.A.1V.Q. 99 sur les plans de construction relativement au lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, terrasse du restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort).

Adoptée à l'unanimité (pour 5, contre 0, abstention 0)

12-01-04 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DÉCEMBRE 2011

• Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2011

SUR PROPOSITION DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

• Affaires découlant du procès-verbal

Aucune affaire découlant du procès-verbal.

12-01-05 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE À LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

• PTI 2012-2013-2014

M. Benoît Bossé observe qu'il y a très peu de choses prévues au PTI concernant directement le quartier. Plusieurs projets n'y figurent pas (aménagement des berges – érosion, réparations diverses, etc.)

M. André Martel s'informerait s'il est possible d'obtenir une liste de toutes les interventions concernant le quartier, incluses ou non au PTI. Cela permettrait au conseil d'agir en amont.

• Église Saint-Cœur-de-Marie

Plusieurs élus dont le maire et M^{me} Julie Lemieux se sont positionnés contre la démolition de l'église Saint-Cœur-de-Marie. M^{me} Anne Guérette a rencontré le propriétaire du bâtiment et a vu des plans architecturaux qui prévoient la démolition de l'église pour construire une tour de 25 étages. Par contre, rien au sujet de ce projet n'est encore officiellement déposé à la Ville. M^{me} Guérette publiera un communiqué sur le sujet demain.

M. André Martel s'informerait de ce qui est permis dans le PPU sur ce lot.

M. Denis L'Anglais s'informerait du projet et rédigerait un projet de résolution en conséquence. Il sera alors possible d'agir auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ou d'autres instances pertinentes.

• Miroir d'eau

M^{me} Guérette présente des images du projet parues dans un journal.

12-01-06 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune intervention.

12-01-07 **RAPPORT DES DÉLÉGATIONS**

• **Comité de suivi du projet d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu**

La prochaine rencontre du comité aura lieu en mai prochain.

M^{me} Guérette suit le dossier et est prête à intervenir si des citoyens se mobilisent et sollicitent son aide. Comme le conseil siège sur ce comité, il sera en mesure d'intervenir au besoin tout au long du processus.

• **Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou**

- Prochaine rencontre

M. Denis L'Anglais n'a pu assister à la rencontre du 9 décembre 2011, mais rapporte les propos qui s'y sont tenus. Les membres de la table des présidents ont fait un retour sur le projet de modifications des conseils de quartier et ont proposé de réaliser une étude/recherche en collaboration avec des universitaires pour démontrer la plus value des conseils de quartier dans la vie démocratique municipale. Chaque conseil de quartier pourrait contribuer via le Fonds d'initiative commune.

- Participation des conseils de quartiers au Forum de la langue française du 2 au 6 juillet 2012

Le projet n'a pas été retenu puisque la demande a été transmise après la date limite. M. L'Anglais s'informerait s'il est possible de s'intégrer à une autre table de discussion.

• **Table des présidents des conseils de quartier du littoral**

La table des présidents aimerait présenter son projet de circuit culturel (histoire, musées, architecture, etc.) le long du fleuve (des chutes Montmorency jusqu'à Cap-Rouge) à la Commission de la capitale nationale du Québec et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre qui se tiendra le mardi 7 février 2012.

• **Comité vélo boulevard**

Aucun développement. La prochaine rencontre aura lieu en février ou mars.

12-01-08 **SUIVI DES DOSSIERS**

• **Comité circulation et transport**

Aucun développement.

• **Orientations et plan d'action 2011-2012**

Aucun développement.

• **Résidences de tourisme**

Comité sur le développement économique : pas de réponse de M^{me} Suzanne Verreault au sujet de l'autorisation de principe pour former un comité sur le développement économique.

Rue De Buade : plusieurs commerces sont fermés à l'intersection est de la rue De Buade à la suite de la vente d'un édifice (ancien Chronicle Télégraph). M. Benoît Bossé se demande s'il n'y a pas un danger qu'il

y soit ajouté des résidences de tourisme.

Pub Saint-Alexandre : des haut-parleurs sont installés à l'extérieur du Pub Saint-Alexandre depuis l'été dernier. M. André Martel invite les gens à porter plainte au 418 641-6001 si cela entraîne des problèmes.

- **Registre des suivis des résolutions**

M^{me} Mireille Charland mettra à jour le registre et y intégrera les résolutions adoptées depuis mars 2010.

- **Comité des grands événements**

À la suite des rencontres du groupe de travail tenues en novembre, décembre et janvier, un tableau a été produit répertoriant les différents événements et les inconvénients qu'ils peuvent entraîner (circulation/transport, environnement, bruit/lumière, communications/information, sécurité publique). Les membres ont fait l'exercice de remplir le tableau en indiquant quelles sont les problématiques pour chaque événement.

M. Étienne Talbot, Bureau du développement touristique et des grands événements, s'est engagé à faire un retour sur chacune des sections du tableau.

Résolution CA-12-02

Rapport du comité des grands événements

SUR PROPOSITION DE M. DENIS L'ANGLAIS DÛMENT APPUYÉE PAR M. BENOÎT BOSSÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire prenne acte du rapport du comité des grands événements.

Adoptée à l'unanimité

Une copie du tableau ainsi qu'une lettre de transmission seront transmises aux élus de l'Arrondissement et plus particulièrement à M. Djamil Moussaoui et M^{me} Suzanne Verreault.

- **Rencontre des Travaux publics, déneigement et autres sujets**

Aucun développement. Les membres notent toutefois une amélioration du déneigement des trottoirs.

- **Page Facebook et compte Twitter**

M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens ajoutera du contenu à la page Facebook d'ici la prochaine assemblée. Elle demande aux membres de lui faire parvenir des photos. Le projet de compte Twitter est abandonné pour l'instant.

- **OBNL pour protéger l'arrondissement historique du Vieux-Québec**

Aucun développement pour le moment. M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens souhaiterait un mandat clair de la part des membres du conseil afin d'orienter le projet.

M^{me} Desbiens souhaite s'informer auprès des derniers hôtes du Red Bull Crashed Ice (Massachusetts) du niveau de satisfaction des résidents riverain de l'événement. Il serait intéressant d'obtenir une copie de leur entente avec le promoteur.

12-01-09 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune intervention.

12-01-10 TRÉSORERIE

- **Adoption d'une résolution réservant le montant de 300 \$ pour 2012 pour le Fonds d'initiative commune des conseils de quartiers de l'arrondissement**

Résolution CA-12-03

Reconduction de la résolution CA-11-05 réservant le montant de 300 \$ pour le Fonds d'initiative commune des conseils de quartiers de l'arrondissement

SUR PROPOSITION DE M. DENIS L'ANGLAIS DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire reconduise la résolution CA-11-05 réservant le montant de 300 \$ pour le Fonds d'initiative commune des conseils de quartiers de l'arrondissement pour 2012.

Adoptée à l'unanimité

- **Paiement de la secrétaire de rédaction**

Résolution CA-12-04

Paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA-11-25,

SUR PROPOSITION DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire autorise le paiement de 100 \$ à M^{me} Mireille Charland pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 17 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité

- **Frais de représentation**

Aucun.

- **État des revenus et des dépenses**

M^{me} Sorieul indique aux membres que le solde du compte est de 30 \$.

La demande de fonds de 1500 \$ est faite à l'Arrondissement.

12-01-11 CORRESPONDANCE

- **Lettres transmises**

- Résolution sur l'aménagement du littoral, 19 décembre 2011
- Résolution sur le lieu de la tenue du Noël allemand, 19 décembre 2011
- Étude de caractérisation du chemin Saint-Louis CQ Pointe-Sainte-Foy, courriel 12 décembre 2011

- *Communications écrites reçues*

- Carte de souhaits du temps des Fêtes de votre conseillère municipale
- Accusé de réception, résolution sur l'aménagement du littoral dans le secteur du Cap-Blanc, 20 décembre 2011
- Accusé de réception, résolution sur le lieu de la tenue du Noël allemand, 20 décembre 2011
- Accusé de réception, demande de révision du règlement VQA-6 sur les amuseurs publics
- Vitraux de l'Église Saint-Cœur-de-Marie, courriel 11 janvier 2012

12-01-12 DIVERS

- **Dérogation mineure concernant le 265, rue Saint-Paul**, M. André Martel souligne que la dérogation mineure sera traitée au conseil d'arrondissement du 23 janvier 2012.
- **Rapport annuel et états financiers** M. Martel fournira un rapport de base aux membres. Les membres devront ensuite le compléter (quelques mots sur chacun des comités, mot du président, états financiers, etc.).
- **Revue urbanité, hiver 2012**
- **Animation urbaine, date pour la présentation d'une demande de financement et pour la réalisation de projets dans le quartier** Les membres sont invités à déposer leurs propositions avant le 12 février 2012.
- **Rapport annuel 2010 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou**

12-01-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée par M. Denis L'Anglais à 21 h 50.

(S) DENIS L'ANGLAIS

Denis L'Anglais
Président

ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS

Émilie-Jennifer Desbiens
Secrétaire

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2011-195

1. Événement, date et lieu (12-01-17) Consultation LAU et RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RVQ 204 <input type="checkbox"/> L'École des Ursulines, bâtiment du gymnase 3, ruelle des Ursulines, 19 h	2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Direction générale <input type="checkbox"/>	3. Objet Projets modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme concernant les critères et les plans de construction relativement au lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, terrasse du restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort) R.C.A.1V.Q. 98 et 99
4. Présences Membres avec droit de vote : M ^{mes} Émilie-Jennifer Desbiens, Margo Ménard et Françoise Sorieul, MM. Benoît Bossé et Louis-Jean Rousseau Membre sans droit de vote : M ^{me} Anne Guérette, conseillère municipale Personnes-ressources : MM. Sergio Avellan et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou		
5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation des projets de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, R.C.A.1V.Q. 98 et 99. Présentation d'information relative à la présente consultation, demande d'opinion au conseil de quartier et consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de modification R.C.A.1V.Q. 99 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le sommaire décisionnel, la fiche urbanistique, un extrait des deux projets de règlements, les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum et la carte de la zone concernée et des zones contigües ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier. Des copies complètes des deux projets de modification aux règlements étaient également disponibles à l'assemblée.		
6. Recommandation spécifique du mandaté À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 98 sur les critères que doivent respecter les plans de construction et le projet de modification R.C.A.1V.Q. 99 sur les plans de construction relativement au lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, terrasse du restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort).		

<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"><thead><tr><th>Option</th><th>Nombre de votes</th></tr></thead><tbody><tr><td>1.</td><td>0</td></tr><tr><td>2.</td><td>5</td></tr><tr><td>Abstention</td><td>0</td></tr><tr><td>Total</td><td>5</td></tr></tbody></table> <p>M. Denis L'Anglais déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et au vote sur les règlements 98 et 99. Par ailleurs, M. Benoît Bossé déclare que le plan du promoteur a été réalisé par un architecte qui est un membre éloigné de sa famille. Toutefois, cette situation ne le rend pas inhabile à participer à la discussion et au vote sur les règlements 98 et 99.</p>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	5	Abstention	0	Total	5	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none">1. Statu quo;2. Approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 98 sur les critères que doivent respecter les plans de construction et le projet de modification R.C.A.1V.Q. 99 sur les plans de construction relativement au lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, terrasse du restaurant Côtes à Côtes, 21, rue Sous-le-Fort).
Option	Nombre de votes										
1.	0										
2.	5										
Abstention	0										
Total	5										
<p>9. Questions et commentaires du public</p>	<p>Nombre de personnes présentes : 3 Nombre de commentaires : 0</p>										
<p>Questions : Aucune intervention.</p>											

D. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Les éléments qui motivent la demande pour des abris fixes : Les promoteurs indiquent que le restaurant fait ses frais durant la saison estivale, ce qui lui permet de demeurer ouvert durant la saison hivernale même si cette période est difficile au plan financier. Cette obligation de demeurer ouvert durant la saison hivernale répond à une demande de la SODEC, propriétaire des bâtiments, qui cherche à maintenir un minimum d'animation du quartier durant cette période. Dans cette perspective, la demande pour des abris fixes sur la terrasse vise à permettre d'allonger la période d'ouverture de la terrasse en commençant le plus tôt et en terminant le plus tard possible la saison estivale. De plus, la localisation de la terrasse à proximité du fleuve nécessite le recours à des abris fixes, car, dès que le vent atteint 15 km/h, l'utilisation des abris rétractables (parasols) n'est plus possible, ce qui rend pratiquement la terrasse inutilisable.

Intégration des abris au milieu : Les promoteurs indiquent que le projet nécessite un engagement financier très important, ce qui montre qu'ils souhaitent demeurer à cet endroit pendant plusieurs années. Les abris de la terrasse devront s'intégrer au milieu d'accueil patrimonial. Au plan de l'aménagement, les abris permanents ne se rendent pas jusqu'au trottoir, la partie avant de la terrasse sera occupée par des parasols dont la hauteur est inférieure aux abris. L'auvent circulaire qui sépare la terrasse en deux et qui conduit de la porte d'arche de la terrasse à l'entrée du restaurant sera en place à l'année. Les abris carrés situés de part et d'autre de l'auvent circulaire seront moins hauts et seront retirés durant la saison hivernale. D'autre part, des boîtes à fleurs seront déposées sur le muret de pierre existant situé du côté de la rue Dalhousie. Globalement, le nouvel aménagement de la terrasse présentera un aspect plus dégagé et plus végétalisé que celui de la terrasse du restaurant voisin dont ils sont également propriétaires. Par ailleurs, ils précisent que la SODEC doit donner son accord sur les plans avant toute modification à la terrasse. En ce qui a trait à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, le représentant de l'Arrondissement indique qu'elle a donné un avis préliminaire favorable à l'introduction d'abris permanents. Il n'est pas possible de préciser si le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a été saisi de la demande.

Utilisation du café-terrasse durant la saison hivernale et débit d'alcool : L'article 3 du règlement 98 prévoit que l'ameublement du café-terrasse est enlevé du 16 novembre au 14 mars à l'exception des jours où il est utilisé durant cette période pour l'usage de restaurant. Durant cette période, il ne peut pas être utilisé seulement pour l'usage débit d'alcool.

Plan de construction : L'utilisation de l'outil réglementaire du plan de construction permet d'indiquer pour un lot particulier les critères à respecter. Dans ce secteur, à l'exception de ce lot et du lot voisin, toutes les terrasses sont sur le domaine public. Dans ces cas, puisqu'elles occupent une partie du trottoir, les auvents sont rétractables ou des parasols, il ne peut pas y avoir d'abris fixes.

Commentaires :

Si tous les membres qui se sont exprimés se montrent favorables aux projets, certains d'entre eux font état de préoccupations. Un membre exprime un inconfort quant à l'utilisation de l'outil réglementaire du plan de construction qui donne l'impression que l'on fait un zonage à la pièce, en fonction des demandes ou des intérêts d'un promoteur. Sur ce point, un membre fait valoir que le plan de construction vise simplement à définir les critères d'aménagement du café-terrasse à un endroit où la fonction café-terrasse est déjà autorisée. Compte tenu du milieu, il lui apparaît préférable d'agir de la sorte plutôt que d'étendre d'emblée ces critères à l'ensemble de la zone. Un autre membre demande de s'assurer de la meilleure intégration possible des abris en considérant les vues que l'on a, depuis la rue Dalhousie et la rue du marché Champlain, en direction de la place Royale et de la batterie Royale. Dans ce même esprit, un membre demande de prendre en compte les vues en direction du fleuve des résidents voisins de la terrasse. De plus, elle craint que le recours à des abris de couleur noire, dans la mesure où ils constituent un effet de masse, ne correspond pas au milieu patrimonial dans lequel la terrasse s'insère.

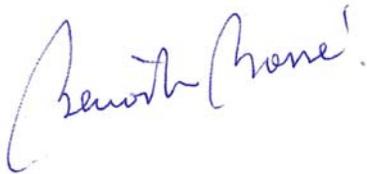
MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2011-195

I. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Benoît Bossé
Vice-président
Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline
Parlementaire

19 janvier 2012

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou

